

Version: N°1 (17/04/2022) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

# PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

Date: 21/02/2023 Page 1/11

Révision: N°3 (17/04/2022)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

# RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A

Code du produit : 9106 - 9107 A UFI : CS6T-J046-R00W-PTQP

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de protection et de décoration Béton

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GUARD INDUSTRIE S.A.S.. Adresse : 7 Rue Gutenberg.93100.Montreuil.France. Téléphone : 0155861760. Fax : 0148581689.

info@guardindustrie.com www.guardindustrie.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

#### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Conformément au règlement (CE) $n^{\circ}$ 1272/2008 et ses adaptations.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

## Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

613-335-00-8 4,5-DICHLORO-2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE

613-088-00-6 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 En cas de risque de projection, porter un équipement de protection des yeux.



Version: N°1 (17/04/2022) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

Révision : N°3 (17/04/2022)

Date: 21/02/2023 Page 2/11

## PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau/savon.

P321 Traitement spécifique : en cas de consultation d'un médecin, lui montrer la

FDS.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément au règlement municipal.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE)  $n^{\circ}$  1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

# RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 603-052-00-8	GHS07		2.5 <= x % < 10
CAS: 5131-66-8	Wng		
EC: 225-878-4	Eye Irrit. 2, H319		
	Skin Irrit. 2, H315		
3-BUTOXYPROPAN-2-OL			
INDEX: 613-335-00-8	GHS06, GHS05, GHS09		0 >= x % < 0.03
CAS: 64359-81-5	Dgr		
EC: 264-843-8	Acute Tox. 4, H302		
	Skin Corr. 1, H314		
4,5-DICHLORO-2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3	Skin Sens. 1A, H317		
-ONE	Acute Tox. 2, H330		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 100		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 100		
	EUH:071		
INDEX: 613-088-00-6	GHS05, GHS07, GHS09		0 >= x % < 0.02
CAS: 2634-33-5	Dgr		
EC: 220-120-9	Acute Tox. 4, H302		
	Skin Irrit. 2, H315		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Eye Dam. 1, H318		
	Skin Sens. 1, H317		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
INDEX: 616-212-00-7	GHS06, GHS08, GHS05, GHS09	[1]	0 >= x % < 0.02
CAS: 55406-53-6	Dgr		
EC: 259-627-5	Acute Tox. 3, H331		
	Acute Tox. 4, H302		
BUTYLCARBAMATE DE	STOT RE 1, H372		
3-IODO-2-PROPYNYLE	Eye Dam. 1, H318		
	Skin Sens. 1, H317		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 10		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		



Version: N°1 (17/04/2022) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

Date: 21/02/2023 Page 3/11

Révision: N°3 (17/04/2022)

INDEX: 613-333-00-7	GHS08, GHS06, GHS05, GHS09	[2]	0 >= x % < 0.02
CAS: 13463-41-7	Dgr		
EC: 236-671-3	Repr. 1B, H360D		
	Acute Tox. 2, H330		
PYRITHIONE ZINCIQUE	Acute Tox. 3, H301		
	STOT RE 1, H372		
	Eye Dam. 1, H318		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1000		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 10		

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Limites de concentration specifiques et estin	nation de la toxicité aigue	
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 613-335-00-8	Skin Corr. 1: H314 C>= 5%	inhalation: ETA = 0.16 mg/l 4h
CAS: 64359-81-5	Skin Irrit. 2: H315 0.025% <= C < 5%	(poussière/brouillard)
EC: 264-843-8	Eye Dam. 1: H318 C>= 3%	orale: ETA = 567 mg/kg PC
	Eye Irrit. 2: H319 0.025% <= C < 3%	
4,5-DICHLORO-2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%	
-ONE		
INDEX: 613-088-00-6	Skin Sens. 1: H317 C>= 0.05%	
CAS: 2634-33-5		
EC: 220-120-9		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE		
INDEX: 613-333-00-7		inhalation: ETA = 0.14 mg/l 4h
CAS: 13463-41-7		(poussière/brouillard)
EC: 236-671-3		orale: ETA = 221 mg/kg PC
PYRITHIONE ZINCIQUE		

#### Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

# **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

# En cas d'inhalation :

Amener la personne concernée à l'air frais.

## En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

# En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Laver avec de l'eau et du savon. Si des signes/symptômes de développent, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.



Version: N°1 (17/04/2022) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

Révision : N°3 (17/04/2022)

Date: 21/02/2023 Page 4/11

# PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

#### 5.1. Movens d'extinction

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

# **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

# Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

# Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.



Version: N°1 (17/04/2022) GUARD INDUSTRIE S.A.S. F-REACH) Date: 21/02/2023 Page 5/11 Révision: N°3 (17/04/2022)

#### PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

## Stockage

Stocker entre 5 et 25°C

Tenir éloigné de la lumière solaire directe.

Périssable en cas de congélation. Temps de stockage max.: 12 mois

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022):

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
55406-53-6		0.005 ppm		2 (I)
		$0.058 \text{ mg/m}^3$		

## Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

#### 3-BUTOXYPROPAN-2-OL (CAS: 5131-66-8)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 44 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 270.5 mg de substance/m3

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 8.75 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 16 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 33.8 mg de substance/m3

# $Concentration\ pr\'edite\ sans\ effet\ (PNEC):$

3-BUTOXYPROPAN-2-OL (CAS: 5131-66-8)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.16 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.525 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.0525 mg/l



Version: N°1 (17/04/2022) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

S.

Date: 21/02/2023 Page 6/11

Révision: N°3 (17/04/2022)

#### PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 5.25 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 2.36 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 0.236 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 10 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :







Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

# - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

# - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## - Protection respiratoire

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143/A1 :

- P3 (Blanc)

Protection respiratoire recommandée. Elle est obligatoire dans le cas de dépassement des VLE et/ou de formation de brouillards.



Version: N°1 (17/04/2022)

**GUARD INDUSTRIE S.A.S.** 

## PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

Date: 21/02/2023 Page 7/11

Révision: N°3 (17/04/2022)

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles **Etat physique** Etat Physique: Liquide Fluide. Couleur Non précisé Odeur Seuil olfactif: Non précisé. Point de fusion Point/intervalle de fusion : Non précisé. Point de congélation Point/intervalle de congélation : Non précisé. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Point/intervalle d'ébullition: Non précisé. Inflammabilité Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé. Limites inférieure et supérieure d'explosion Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé. Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé. Point d'éclair Intervalle de point d'éclair : Non concerné. Température d'auto-inflammation Point/intervalle d'auto-inflammation: Non précisé. Température de décomposition Point/intervalle de décomposition : Non précisé. pН 7.00 +/- 1. pH: Neutre. pH en solution aqueuse: Non précisé. Viscosité cinématique Viscosité: Non précisé. Solubilité Hydrosolubilité: Soluble. Liposolubilité: Non précisé. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité: > 1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.



Version: N°1 (17/04/2022) **GUARD INDUSTRIE S.A.S.** 

#### PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

Date: 21/02/2023 Page 8/11

Révision: N°3 (17/04/2022)

# RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

## 11.1.1. Substances

# Toxicité aiguë:

PYRITHIONE ZINCIQUE (CAS: 13463-41-7)

Par voie orale: DL50 = 221 mg/kg

Par inhalation (Poussières/brouillard): CL50 = 0.14 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

4,5-DICHLORO-2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (CAS: 64359-81-5)

Par voie orale: DL50 = 567 mg/kg

Par inhalation (Poussières/brouillard): CL50 = 0.16 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.
- 3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (CAS 55406-53-6): Voir la fiche toxicologique n° 320.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

# 12.1. Toxicité

## 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.



Version: N°1 (17/04/2022) **GUARD INDUSTRIE S.A.S.** 

Révision: N°3 (17/04/2022)

Date: 21/02/2023 Page 9/11

# PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

# **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

# 14.5. Dangers pour l'environnement

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



Version: N°1 (17/04/2022) **GUARD INDUSTRIE S.A.S.** 

#### PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

Date: 21/02/2023 Page 10/11

Révision: N°3 (17/04/2022)

# RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

#### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

#### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

 $N^{\circ}\,TMP$ 

Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

#### - Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 2: Comporte un danger pour l'eau.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Toxique en cas d'ingestion.

# Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H360D	Peut nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Abréviations:

H301

DL50: La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50: La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë



Version: N°1 (17/04/2022) GUARD INDUSTRIE S.A.S. Date: 21/02/2023 Page 11/11 Révision: N°3 (17/04/2022)

## PROTECTGUARD COLOR ANTIGRAFFITI - PART. A - 9106 - 9107 A

PC: Poids Corporel

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit TWA : Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods. IATA : International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07: Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.